

# EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

Séance du : 18/04//2017

Présents: MM. DONDELINGER, Bourgmestre-Président ff;

BINET, JACQUEMIN, VANDENINDEN, HOTTON, Echevins:

DEVAUX V., Président du CPAS GAUDRON R., Directeur Général ff.

# ORDONNANCE TEMPORAIRE DE POLICE

Le Collège,

Attendu que les Harmonies Unies de Halanzy, représentée par Mr Christian MAGIN, organise leur traditionnel « Concert-Promenade », qui se déroulera le vendredi 23 juin 2017 de 19h à 21h dans certaines rues du village d'Halanzy ;

Attendu que l'organisateur prévoit la présence d'approximativement une centaine de musiciens défilant :

Considérant que le cortège empruntera les rues du Chalet, Mathieu, de la Tannerie, de l'Aubée, traversée de la N88 vers la Grand Place, défilé autour de la Grand Place en longeant la rue de l'Industrie et retour vers le local, point de départ de la promenade à 6792 HALANZY :

Attendu qu'il importe de prévoir et d'interdire les encombrements et embarras de la circulation :

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu la Nouvelle Loi Communale, notamment son article 130bis relative aux ordonnances de police ;

### ARRETE:

## Article 1:

En raison de l'organisation du concert-promenade le vendredi 23 juin 2017 à HALANZY, la circulation de tous les véhicules à moteur sera limitée dans les rues du Chalet, Mathieu, de la Tannerie, de l'Aubée, traversée de la N88 vers la Grand Place, défilé autour de la Grand Place en longeant la rue de l'Industrie à 6792 HALANZY, durant le passage des marcheurs.

#### Article 2

La signalisation routière adéquate sera placée par les soins des organisateurs.

## Article 3:

La présente ordonnance sera publiée conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du CDLD et sortira ses effets 5 jours après publication.

### Article 4:

Copie en sera adressée à Monsieur le Procureur du Roi, Monsieur le Président du Tribunal de Police d'ARLON, et à Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Zone de Police Sud-Luxembourg.

# Article 5:

Les organisateurs sont chargés de distribuer un toute boîte dans les rues concernées en vue d'informer l'impact de mobilité lié à l'évènement

Par le Collège : Le Directeur Général ff, (s) GAUDRON R.

Pour extrait conforme AUBANGE, le 24 avril 2017

Le Directeur Général, ANTONACCI T.



Le Président ff, (s) DONDELINGER J-P.

Le Bourgmestre, BIORDI V.

